Un exemplació a ele remis à la gent armene le 22/5/73.

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

ARRONDISS: MENT MANGOULEME

COMMUNE

de

COURONNE

18. MAI 1970

FXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Le Maire de la commune de LA COURONNE

Vu l'article 97 du Code de l'Administration Communale.

POLICE - ABOIEMENTS DES

CHIENS.

Considérant que des plaintes ont été formulées par des habitants dont le repos est troublé la nuit par des aboiements de chiens,

Considérant qu'il est nécessaire, pour éviter, que de tellem plaintes ne se multiplient, de pouvair disposer d'un moyen d'action à l'enconre des propriétaires de chiens nuisant à la tranquillité publique,

ARRETE:

CABINET DU PRÉFET Article 1er - Les propriétaires de chiens devront prendre toutes dispositions pour éviter que ces animaux ne troublent la tranquillité publique et le repos des habitants par leurs aboiements et hurlements, en particulier la nuit.

> Article 2 - En cas d'inobservation des prescriptions de l'article premier ci-dessus, les propriétaires de chiens dont les aboiements continus modiveront des plaintes des habitants feront l'objet d'un procèsverbal de contravention.

Article 3. - Le présent arrêté sera soumis au visa de M. le Préfet de la Charente.

Article 4. - M. le Chef de Brigade de Gendarmerie de LA COURONNE et le gardien de Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêtë.

Fait à LA COURONNE, le 15 mai 1973.

PREFECTURE de la CHARENTE

1re Direction - 2me Bureau

ANGOULEME, le 21 MAI 1973

Le Préfet.

Pour le Préfet et par délégat earétaire Généra

M. HACÈNE



Le Maire, Maire Lo 1" Adioint de

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

AMERICAN STATEMENTS

SHI 13.0

LA COGRONNE

CONTRACTOR OF THE PARTY OF THE

, significant and and state that the state of the property of

oput utilis literatus its in liminal ini ar uniquel, e-t en trans incop Transcriptor un africació la par initia de la literation de la companio de la companio de la companio de la com

and to set of it or referencies, yet with a, well with a finite of the deliber of

-- Li asylta smimet, iminyi makan al'antin'in mana al'- kilonikila -- Parisi nasara al'anyi usu sa hamilan sa manakan kilonikila kilonikila kilonikila kilonikila kilonikila kilon -- Parisi na Parisi na makan makan manaki yan'in kilonikila kilonikila kilonikila kilonikila kilonikila kiloni

Les cas de la maria de la companio de la companio de la companio de la casa de la casa de la casa de la casa de Les casas de la casa de

to shop at it is all notice of common men where the common with a second common with

Talki is a secondary to be self lightly

- Children

A CARTE OF THE STREET

115 40-1

STELL AM 15 THE STATE OF

the Property